



VOYAGES GONDRAN

Fiche d'inscription sortie à la journée

Nom du voyage :

Dates du voyage :

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Nombre de personnes :

INFORMATIONS VOYAGE :

Régime alimentaire :

Point de prise en charge souhaité :

Paiement à l'inscription.

Date et signature

La signature vaut acceptation des conditions particulières de vente (voir au verso).

Conditions particulières de Vente

Mise à jour le 02/04/2026

Voyages GONDRAN

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros immatriculée au RCS de Rodez sous le numéro 795 213 297

Siège social : 37 Avenue d'Albi 12170 Réquista

Assurance de Responsabilité Civile professionnelle : GAN Assurances

Garantie Financière : Groupama

Immatriculation ATOUT France : IM012140003

Préambule

Les présentes conditions particulières complètent les informations précontractuelles reçues par le voyageur sous forme d'offre préalable ou précontractuelle, de devis, proposition ou programme, conformément aux articles R211-3, R211-1 et R211-4 du Code du tourisme. Nos conditions Particulières de Vente peuvent être consultées à tout moment en ligne (format d'impression). Il est précisé, que les informations précontractuelles font partie intégrante du contrat conclu d'un commun accord entre le voyageur et Voyages GONDRAN, elles peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat sur les points suivants : caractéristiques principales du voyage (transport, hébergement, horaires, escales, itinéraire, etc au sens de l'article R211-4-1er, prix, nombre de personnes requis pour la réalisation du voyage et frais d'annulation. Le voyageur reconnaît avoir reçu et pris connaissance des présentes conditions de ventes, ainsi que de tous les termes de l'offre avant de confirmer son contrat par le biais de l'inscription. Toute modification sera portée à la connaissance du voyageur préalablement à la signature du contrat par tout moyen clair et compréhensible, notamment par l'envoi d'un mail à l'adresse communiquée par le voyageur.

Absence de droit de rétractation

Le client est informé qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les contrats ayant pour objet des prestations de service d'hébergement, de service de transport de biens de location de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée, conformément à l'article L 221-28-12 du Code de la consommation. Si les coordonnées téléphoniques du client sont recueillies, celui-ci à la possibilité de s'inscrire sur une liste gratuite d'opposition au démarche téléphonique : <http://www.bloctelgouv.fr/>

Inscription

Toute demande d'inscription doit être faite par mail ou par courrier avec le bulletin d'inscription daté et signé accompagné d'un acompte de 30% du montant total du voyage (sauf pour les journées : paiement de la totalité à l'inscription). Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant le départ. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, il est demandé le règlement total du voyage. Les horaires et informations sur le départ vous seront communiqués une semaine avant le départ. Les personnes placées sous une mesure de protection judiciaire de tutelle ou de curatelle ont l'obligation lors de leur inscription, d'une part, de faire état de leur situation et d'autre part pour les personnes placées sous curatelle de fournir une autorisation écrite de leur curateur.

Révision du prix

Nos prix ont été établis en fonction notamment des conditions économiques suivantes :

- Coût du transport, lié notamment au coût du carburant et autres énergies
- Taxes et redevances liées aux services prévus au contrat de voyage, imposées par un tiers, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports.
- Taux de change en rapport avec le contrat.

Conformément aux articles L 211-12 et R211-8 du Code de tourisme, Voyages GONDRAN se réserve le droit de modifier les prix de ses prestations, tant à la hausse qu'à la baisse, avec un préavis de 30 jours.

Lors de circonstances exceptionnelles, nous nous réservons le droit de modifier les itinéraires des programmes, à la libre appréciation du conducteur responsable du circuit.

Départ / Formalités

Aucun remboursement ne peut intervenir si le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, de même s'il ne peut présenter les documents nécessaires (passeport, visa...) aux autorités compétentes et de ce fait ne pas être admis dans le pays étranger. Dans ce cas, les frais éventuels occasionnés seraient à sa charge.

Annulation du fait de Voyages GONDRAN

Annulation pour nombre insuffisant de participants : Voyages GONDRAN peut-être amener à annuler un départ programmé si le nombre de 30 participants inscrits n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée 30 jours avant le début du voyage.

Annulation du fait du participant: toute annulation doit être confirmée par écrit.

Les frais d'annulations tels que définis ci-dessous, sont calculés en pourcentage sur le prix total du voyage et en fonction du nombre de jours entre la date d'annulation et la date de départ.

Annulation partielle :

- Plus de 30 jours avant le départ : 15 € par personne (5€ par personne pour la journée) (frais de dossier)
- De 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage
- De 7 à 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage
- Moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Annulation totale du groupe :

- De la date de signature au jour du départ : acompte de 30 % du montant total du voyage.

Si un voyageur quitte le voyage en cours de route, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti.

Assurances

Notre responsabilité civile professionnelle est garantie par GAN Assurances contrat n° 228 381 872 002. Pour tous nos voyages, une assurance assistance rapatriement est souscrite d'office (incluse dans le prix du voyage). Les frais médicaux ne seront pas pris en charge par notre assurance assistance (ils sont pris en charge par votre assurance maladie).

Chambre individuelle

Les prix sont communiqués sur la base d'une occupation en chambre double. Il faut savoir que les chambres pour personne seule, attribuées en nombre limité, sont généralement moins confortables et plus petites que les chambres doubles, malgré le supplément demandé. L'inscription d'une personne seule peut entraîner l'attribution d'une chambre individuelle. Dans ce cas, l'application d'un supplément chambre individuelle est obligatoire.

Formalités

Il appartient au voyageur de vérifier la validité de ses papiers.

Particularité du transport aérien

Les prix des voyages sont calculés en en fonction des sièges réservés pour chaque départ. Selon l'aéroport, la compagnie, la date de réservation, il est possible que le prix soit plus élevé. Par conséquent, un supplément pourra être répercuté au moment de la réservation.

De même, en fonction de possibilités de vols, autre compagnie que celle indiqué sur le programme pourra être proposé.

Protection des données personnelles

Les informations que le voyageur transmet à Voyages GONDRAN pour vos inscriptions aux voyages et leur réalisation, sont enregistrées dans notre système informatique.

Selon les termes du RGPD, le voyageur dispose le droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité des données personnelles le concernant.